

2013-02-27

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 27^{ième} jour du mois de février 2013 à 18h30 à la salle du conseil située au 996 rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Lorne Graham, conseiller #3
Josée Dupuis, conseillère #6

Patrick Blanc, conseiller #5

Conseillers absents : Jean-Claude Labrie, conseiller #1
 Diane Dorion, conseillère #2;
 Marianne Labelle, conseillère #4

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel, la directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1. CONSTATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 18h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2013-02-27-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolutions
 - 3.1 Demande de permis d'occupation d'un terrain appartenant au Ministère du Transport
 - 3.2 Demande de permis d'acquisition d'un terrain appartenant au Ministère du Transport
 - 3.3 Contribution au 28^e colloque de la FQISI
 - 3.4 Bureau de poste
4. Période questions de l'assistance
5. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité.

3.1 Demande de permis d'occupation d'un terrain appartenant au Ministère du Transport

ATTENDU que la Municipalité de Namur désire construire une porte d'arche à l'entrée du Village au coin de la rue du Centenaire et de la route 323;

ATTENDU qu'une partie du terrain où la Municipalité désire construire la porte d'arche appartient au Ministère du Transport;

R2013-02-27-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QU'UNE demande soit adressée à l'attention de monsieur Jacques Henri du ministère des Transports pour que le Ministère donne un permis d'occupation pour un terrain du cadastre du canton de Suffolk situé au sud de la route 323, à l'ouest de la rue du centenaire et à l'est du terrain portant le matricule 2685-92-6563 (lot 28-01).

Adoptée à l'unanimité

3.2 Demande de permis d'acquisition d'un terrain appartenant au Ministère du Transport

ATTENDU que la Municipalité de Namur désire construire une porte d'arche à l'entrée du Village au coin de la rue du Centenaire et de la route 323;

ATTENDU qu'une partie du terrain où la Municipalité désire construire la porte d'arche appartient au Ministère des Transports;

ATTENDU que ces terrains serviront de halte piétonnière et pourront servir dans un avenir prochain de descente riveraine :

R2013-02-27-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QU'UNE demande soit adressée à l'attention de monsieur Jacques Henri du ministère des Transports pour que le Ministère donne un permis d'acquisition pour deux (2) terrains du cadastre du canton de Suffolk,

circonscription de Papineau situé à l'est de la rue du Centenaire, à l'ouest du Lac Roquet, au sud par le matricule 9484-27-8842 (lot 29-01) et au nord par le matricule 9484 38-6215.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Demande d'aide financière de la MRC Papineau pour le colloque de la Fédération Québécoise des Intervenants en sécurité Incendie

ATTENDU que la FQISI organise son 28^e congrès annuel à la Municipalité de Saint-André Avellan les 27 et 28 avril 2013;

ATTENDU que le conseil des Maires recommande aux municipalités locales de la MRC Papineau une contribution;

R2013-02-27-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QU'UN montant de 100.00\$ soit versé à la MRC Papineau.

Adoptée à l'unanimité

3.4 Aménagement d'un bureau de poste au 996, rue du Centenaire

ATTENDU que le maître poste, monsieur Bruce Welburn a pris sa retraite dernièrement;

ATTENDU que Poste Canada a engagé madame Chantal Lalande en tant que nouveau maître poste;

ATTENDU que cette dernière est à la recherche d'un local dans la municipalité de Namur;

R2013-02-27-05 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE la municipalité fournisse propose un local situé au 996, rue du Centenaire afin que le bureau de poste demeure à Namur.

Adoptée à l'unanimité

4. Période de l'assistance

5. Levée de la séance

R2013-02-27-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QUE la séance soit levée à 18h50

Adoptée à l'unanimité.

Gilbert Dardel, maire

**Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière**